

Table des matières

Liste des acronymes.....	3
1. Introduction	4
2. État de mise en œuvre des mesures du PGMR.....	4
3. État des dépenses effectuées	17
4. Enjeux de mise en œuvre.....	19
5. Conclusion.....	20

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : État d'avancement des mesures du PGMR Nunavik 2015-2020.....	5
Tableau 2 : Coûts pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR Nunavik 2015-2020.	18
Figure 1 : Niveau d'avancement des mesures	15
Figure 2 : Niveau d'avancement des mesures par orientation du PGMR.....	16

Liste des annexes

Annexe 1 : Bilan des travaux effectués par Scout Environmental	21
Annexe 2 : Quantités de produits sous REP récupérés dans les communautés participantes (données des OGR).....	22
Annexe 3 : Quantités de textiles récupérés par l'organisme Wellness Center à Kuujuaq.....	22
Annexe 4 : Quantités de pneus récupérés de 2015 à 2018	22
Annexe 5 : Quantités de contenants consignés récupérés de 2015 à 2018.....	22

Liste des acronymes

ARK : Administration régionale Kativik

BGE : Boissons gazeuses environnement

CRD : construction, rénovation, démolition

GMR : gestion des matières résiduelles

ICI : industries, commerces et institutions

ISÉ : information, sensibilisation, éducation

LEMN : lieu d'élimination en territoire nordique

OGR: organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer une catégorie de produits soumis à la responsabilité élargie des entreprises (Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises)

PQGMR: Politique québécoise des matières résiduelles

RDD : résidus domestiques dangereux

REP: responsabilité élargie des producteurs (Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises)

RQ: RECYC-QUÉBEC

RVPE: Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises

SHQ : Société d'habitation du Québec

VHU: véhicule hors d'usage

VN : village nordique

1. Introduction

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Nunavik 2015-2020 a été édicté par règlement en 2015 par l'Administration régionale Kativik (ARK). Réputé conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, il contribue à la poursuite des objectifs provinciaux de réduction de la quantité de matières résiduelles éliminées et d'augmentation des taux de récupération. Bien que l'ARK en soit l'auteur, par son rôle de planificateur régional, son plan d'action a plutôt été élaboré en collaboration avec les corporations des villages nordiques, les propriétaires des infrastructures, pour permettre sa mise en œuvre par un ensemble d'acteurs régionaux. En effet, la gestion des matières résiduelles se veut l'œuvre d'un travail de collaboration et de partenariat à divers niveaux pour s'assurer d'une gestion sécuritaire des déchets et pour permettre qu'une part toujours plus grande soit valorisée.

Ce bilan du PGMR Nunavik vise à présenter les efforts consentis pour mettre en œuvre les mesures du plan d'action 2015-2020 et identifier les écueils ayant entraînés des retards sur la planification prévue. De cette façon, il est possible d'identifier les mesures complétées, les mesures en cours de réalisation, les mesures dont le déploiement se fait sur une base continue ainsi que les mesures qui n'ont pas été réalisées. Quant à ces dernières, en identifiant leurs enjeux de mise en œuvre, il est possible de déterminer d'une part, si elles sont encore prioritaires pour le Nunavik, et d'autre part, si elles doivent faire l'objet de travaux spécifiques pour permettre leur réalisation et ainsi être reportées au prochain PGMR.

Ce travail de réflexion ne serait pas complet sans la participation des principaux intéressés, c'est-à-dire les villages nordiques, les citoyens et les organisations du Nunavik qui sont les générateurs de matières résiduelles. Le bilan est donc diffusé publiquement et fera l'objet de consultations publiques dans certaines communautés du Nunavik. Vous êtes donc encouragés à commenter le bilan, partager vos préoccupations et commentaires et proposer des pistes d'amélioration qui serviront à l'élaboration du prochain plan d'action. Cet exercice de consultation se veut transparent afin d'informer adéquatement la population du Nunavik sur l'état de la gestion des matières résiduelles et prendre le pouls des enjeux perçus par les intervenants pour mieux tenter d'y répondre. Ce travail permettra de prioriser les efforts à consentir puisque les besoins sont multiples et d'envergure.

Le bilan présente premièrement l'état d'avancement des mesures du PGMR, l'état des dépenses effectuées, puis les enjeux de mise en œuvre ayant entraînés des retards dans la réalisation de mesures. Ce document se veut complémentaire au PGMR Nunavik 2015-2020. Pour plus de précision sur les mesures énumérées ou pour d'autres informations sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik, le lecteur est invité à consulter le [PGMR](#).

2. État de mise en œuvre des mesures du PGMR

Le tableau 1 présente une brève description de chacune des 29 mesures du PGMR, l'entité responsable, l'échéancier prévu, l'état d'avancement et des commentaires, lorsque pertinent. Des pictogrammes résument le niveau d'avancement (voir la légende présentée après le tableau).

Tableau 1 : État d'avancement des mesures du PGMR Nunavik 2015-2020

Mesures	Description	Responsable	Échéancier	État d'avancement	Commentaires
Orientation 1 - Améliorer l'état des connaissances en lien avec la gestion des matières résiduelles					
1.1 Améliorer les connaissances sur la GMR 	Obtenir plus de connaissances sur les matières résiduelles générées au Nunavik. Effectuer un suivi quantitatif des matières générées dans le cadre des projets pilotes.	ARK	2020	<p>La Chaire en Éco-conseil a produit un rapport sur la gestion des matières résiduelles en territoire nordique qui énonce une série de recommandations pour améliorer la GMR au Nunavik.</p> <p>Une caractérisation des matières résiduelles a été réalisée au lieu d'enfouissement de Kuujuaq à l'automne 2017 par la firme Stantec dans le cadre du projet d'incinérateur de la Société du Plan Nord.</p> <p>Aucun projet pilote n'a été réalisé. Il n'a donc pas été possible d'effectuer un suivi quantitatif de ces projets.</p>	<p>Le rapport se base sur des estimations pour l'inventaire des matières résiduelles, mais les données sont représentatives du contexte régional et peuvent être utilisées pour la planification de projets.</p> <p>Des mesures de récupération de matières résiduelles ont été implantées pour lesquelles il serait intéressant de compiler des données quantitatives, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits sous REP et matières dangereuses - Textiles - Pneus - Contenants consignés
1.2 Réaliser des bilans annuels et un bilan quinquennal 	Effectuer un suivi de la mise en œuvre du PGMR.	ARK	Annuel	<p>Aucun bilan annuel n'a été réalisé.</p> <p>Ce bilan quinquennal permet d'effectuer une évaluation qualitative de la mise en œuvre de mesures après 4 ans pour mieux planifier la révision du prochain PGMR pour la période 2020-2027.</p>	<p>Ce bilan est conçu selon le modèle de rapport de suivi annuel de la mise en œuvre du PGMR exigé par le MELCC aux municipalités régionales.</p>

<p>1.3 Campagnes d'information</p> 	<p>Réaliser des activités d'ISÉ auprès de la population et des ICI pour faciliter les changements de comportements nécessaires à l'implantation de nouvelles mesures et de celles déjà en place (ex. : consigne, pneus).</p>	<p>ARK</p>	<p>À compter de 2015 pour les différentes catégories de matières</p>	<p>Les six communautés qui ont implanté des points de dépôt des produits sous REP ont bénéficié de trois campagnes d'ISÉ (2015-2016-2018).</p>	<p>La sensibilisation des différentes clientèles s'effectuera en fonction de la mise en œuvre des nouvelles mesures dans les communautés ciblées.</p>
--	--	------------	--	--	---

Orientation 2 - Privilégier des modes de gestion applicables au Nunavik et qui souscrivent aux notions de développement durable

<p>2.1 Améliorer la gestion des LEMN</p> 	<p>Mettre en place des procédures et modifier l'aménagement des LEMN pour faire suite aux orientations du guide de l'ARK (2013) :</p> <p>Diviser le site en 4 zones; S'assurer de la présence d'un opérateur qui contrôle l'accès au site et réalise les opérations de tri, de compaction, de brûlage et de recouvrement; Contrôle des eaux de ruissellement et lixiviat; Entretien du site.</p>	<p>ARK et VN</p>	<p>2020</p>	<p>Il était prévu de présenter le guide de l'ARK (2013) et d'offrir une formation aux employés municipaux travaillant aux LEMN. Cette formation n'a pas été réalisée.</p> <p>Les 14 NV ont maintenant des réglementations municipales qui régissent l'utilisation des LEMN et imposent des frais aux utilisateurs ICI.</p> <p>Seule la communauté de Kangirsuk a un nouveau site conforme à ces orientations depuis la mise en œuvre du PGMR, mais il n'est pas encore en opération. Le nouveau LEMN d'Inukjuak est en construction. Quant à Kuujjuaraapik, le nouveau lieu d'élimination sera en territoire cri et n'est pas encore construit.</p>	<p>L'information contenu dans le guide de l'ARK devra être mis à jour pour y incorporer les nouvelles exigences et les nouveaux mode de gestion en GMR depuis sa première édition (2010)</p> <p>Le premier nouveau LEMN en opération sera celui de Kangirsuk :</p> <p>Des zones d'entreposage pour les équipements et les matériaux de recouvrement sont prévues. Les différentes zones sont plus grandes et mieux définies.</p>
<p>2.2 Réaliser un projet pilote d'incinérateur</p> 	<p>Réaliser une étude de faisabilité Implanter un incinérateur dans une communauté (en fonction des résultats de l'étude)</p>	<p>ARK et un VN</p>	<p>2020</p>	<p>La Société du Plan Nord a réalisé une étude de pré-faisabilité pour un projet pilote d'incinérateur à Kuujjuaq, parue en juin 2019. Le projet est considéré viable en ce qui concerne la quantité de matières résiduelles générées, son potentiel calorifique et un type de</p>	<p>Une étude de caractérisation a été réalisé en 2017 afin de mieux identifier le flux des déchets à Kuujjuaq et le potentiel calorifique des matières. Le financement</p>

				technologie a été identifié. D'autres sources de financement seront recherchées pour la réalisation de l'étude de faisabilité.	du projet d'incinérateur n'est pas encore assuré.
2.3 Encourager le réemploi par la formation de la main d'œuvre au Nunavik 	Faire la promotion des métiers favorisant le réemploi par la réparation et l'entretien. Élargir l'offre de formation permettant la prolongation de la vie utile des produits du Nunavik.	ARK, en collaboration avec le Comité régional Kativik de l'emploi et de la formation et la commission scolaire Kativik	2020	Aucune mesure portant sur la réduction à la source et le réemploi n'a été entreprise.	L'ARK a fait une demande de financement pour une formation pour la réparation d'appareils ménagers en collaboration avec la commission scolaire en 2017, mais elle a été refusée. Un projet de formation similaire a déjà eu lieu par le passé et aucune entreprise de réparation n'a été créée par cette initiative. Le manque d'accès à un bâtiment adéquat est un facteur limitant.
2.4 Établir des protocoles de réduction à la source et de réemploi 	Proposer des mesures de réduction à la source aux citoyens et ICI, incluant les administrations locales. Créer un comité environnemental à l'ARK et dans les ICI. Évaluer la possibilité d'adopter des règlements municipaux favorisant la réduction à la source et le réemploi.	ARK	2020	Certains VN ont adopté un règlement interdisant l'usage de sacs de plastique dans les commerces locaux. Le règlement n'est toutefois pas appliqué dans toutes ces communautés.	
2.5 Sensibilisation de la 	Réaliser une campagne de sensibilisation sur le thème de la réduction à la source.	ARK	2020	Aucune mesure portant sur la réduction à la source et le réemploi n'a été entreprise.	

population					
<p>2.6 Implanter la collecte sélective (par apport volontaire ou collecte porte à porte)</p> 	<p>Définir le mode de collecte : porte à porte ou apport volontaire. Réaliser des projet pilotes de récupération des matières recyclables (fibres, verre, métal, plastique) dans trois communautés de taille différente. Établir un tri des principales matières sur place. Établir des zones d'entreposage protégées des intempéries du LEMN.</p>	ARK et 3 VN	2016	<p>Aucun projet pilote n'a été réalisé. La détermination de la méthode de collecte n'a pas été faite, ni l'identification des matières recyclables à récupérer. Les villages nordiques n'ont pas été sélectionnés.</p>	<p>D'autres mesures plus pressantes et ayant une influence plus significative sur le volume et le niveau de toxicité des déchets ont été priorisées. Une modification au régime de compensation permet dorénavant une compensation minimale de 70% des coûts de collecte, transport et conditionnement des matières recyclables (contenants, imprimés et emballages seulement) pour les communautés éloignées. Le 30% restant doit être assumé par la municipalité.</p>
<p>2.7 Poursuivre le projet de compostage communautaire à Kuujjuaq</p> 	<p>Maximiser les retombées du compostage des matières organiques des ICI à Kuujjuaq pour augmenter les quantités traitées toute l'année.</p>	ARK	2016	<p>Le projet « <i>Kuujjuaq greenhouse project</i> » se poursuit grâce au support de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, de la municipalité de Kuujjuaq et de l'ARK.</p>	
<p>2.8 Promouvoir le compostage domestique</p> 	<p>Encourager, sur une base bénévole, la fabrication de composteurs domestiques par les résidents de Kuujjuaq et le partage de connaissances.</p>	ARK	2016	<p>Aucune démarche n'a été entreprise pour promouvoir le compostage domestique.</p>	
<p>2.9 Réaliser un projet pilote de</p> 	<p>Implanter un composteur thermophile dans une communauté dans le but de valoriser 385 t/an de matières</p>	ARK	2017	<p>Un projet de compostage thermophile est en cours d'élaboration et fera l'objet de demande de financement au cours de 2019 pour une réalisation à partir de</p>	<p>Il est prévu que le composteur puisse traiter environ 2t/semaine de matières organiques pour</p>

compostage thermophile rotatif	organiques après 3 ans d'utilisation.			2020.	répondre au besoin de la communauté ciblée.
2.10 Modifications appel d'offres pour les résidus CRD 	Inclure des clauses dans les appels d'offre pour les travaux de construction afin que les matières résiduelles soient rapatriées au sud du Québec	ARK et VN	2016	<p>Kuujjuaq bénéficie d'une aide financière de RQ pour réaliser un projet portant sur le tri des résidus CRD. Le projet a débuté en 2018 et sera complété à l'été 2019. Il prévoit une meilleure planification avec les entreprises de construction/ rénovation.</p> <p>L'ARK a obligé la SHQ à mettre des clauses permettant un meilleur tri des résidus CRD dans ses appels d'offre pour les rénovations des logements sociaux. La majorité des appels d'offre réalisés par l'ARK contiennent les mêmes exigences. De plus, toutes les matières dangereuses issues du secteur de la construction ne peuvent plus se retrouver au LEMN (réglementations municipales).</p>	À Kuujjuaq, des conteneurs servent à entreposer les RDD, une zone a été mis à la disposition des générateurs de résidus CRD au LEMN afin qu'ils y déposent leurs matières par catégorie et ces derniers doivent suivre la réglementation municipale (tri sur le chantier, séparation des matières, signature d'un registre au LEMN, frais à payer). Le LEMN sera bientôt doté d'un compacteur à barils et d'un poste d'accueil. Le responsable du LEMN informe toutes les compagnies de construction en début de saison de la procédure.
2.11 Adoption et mise en application de réglementations municipales 	Modifier les règlements municipaux afin de que les entreprises en construction paient pour se départir de leurs matières résiduelles et trient leurs matières au LEMN.	ARK et VN	2016	Un règlement municipal a été adopté par tous les VN pour répondre notamment au problème de gestion des résidus de CRD. Certains VN en sont déjà à leur deuxième version du règlement.	
2.12 Création de zones CRD au LEMN 	Déterminer des zones distinctes pour les différentes catégories de matériaux CRD au LEMN.	ARK et VN	2016	Kuujjuaq s'est doté d'un employé présent au LEMN durant les heures d'ouverture toute l'année. Son travail permet de mieux classer les matières résiduelles.	

	Prévoir un employé au site durant les heures d'ouverture officielles pour orienter les entreprises de construction afin qu'elles déposent leurs matières triées au bon endroit.			Les communautés de Kuujjuaraapik (depuis 2018) et Kangiqsujuaq (depuis 2019) ont également un employé responsable des activités du LEMN, sans toutefois être présent sur le site à temps plein.	
2.13 Poursuivre le réemploi des textiles 	Développer des partenariats avec les deux organismes sans but lucratif qui permettent le réemploi de textiles dans deux communautés.	ARK en partenariat avec le Wellness Center de Kuujjuaq et le centre des femmes d'Inukjuak	En continu	En 2017, l'ARK a procuré une balance industrielle au Wellness Center afin de peser les quantités de vêtements et autres matières.	Les données de trois dernières années sont présentées à l'annexe 3.
2.14 Élaborer une procédure de récupération des substances dangereuses dans les encombrants réfrigérants usés 	Mettre en place un système de récupération des halocarbures dans les encombrants réfrigérants usés. Procéder à la mise en œuvre de ce système de récupération.	ARK et VN Partenaires à déterminer	2020	Aucun système de récupération des substances dangereuses des encombrants réfrigérants n'a été mis en place.	Un récupérateur des halocarbures pour les encombrants réfrigérants a été identifié et un partenariat pourrait être négocié pour une vidange cyclique dans l'ensemble des communautés. Il faut toutefois identifier un espace d'entreposage des encombrants réfrigérants et trouver le financement nécessaire.
2.15 Élaborer une procédure de mise au rancart des véhicules 	Développer et mettre en place une procédure de mise au rancart des VHU, incluant le retrait des substances dangereuses et des pièces automobiles encore fonctionnelles, pour un total de six villages et s'assurer de son financement.	ARK et six VN	2020	Une procédure formelle pour la mise au rancart sécuritaire des VHU est en cours d'élaboration. Des employés des villages de Inukjuak et Kuujjuaraapik effectuent une vidange de véhicules hors d'usage au garage municipal avant de les acheminer au LEMN. Les matières retirées et les	La vidange des substances dangereuses d'une certaine quantité de VHU a été effectuée par l'organisme Scout Environmental dans les communautés de Kangirsuk, Inukjuak et Kuujjuaraapik en 2016 et

				quantités de véhicules ne sont pas comptabilisées.	2017. Les employés municipaux ont été formés et un guide a été produit pour que ces activités soient transférables dans les autres communautés. Les substances dangereuses ont été transportées chez des recycleurs ou sont en voie de l'être (voir annexe 1).
2.16 Établir une zone d'entreposage des encombrants et VHU non vidangés 	Déterminer une zone au LEMN ou à un autre endroit du village pour entreposer ces matières avant qu'elles soient vidées de leurs substances dangereuses. S'assurer que les substances dangereuses retirées des appareils sont entreposées sécuritairement en attendant leur transport au sud du Québec.	VN	2020	Aucune zone n'a été déterminée pour l'entreposage des appareils contenant des substances dangereuses avant leur vidange. Les autres encombrants ne sont également pas classés. D'ici 2020, tous les villages nordiques seront munis d'un abri ou d'un conteneur à double fond pour la gestion des RDD.	Le classement des matières résiduelles n'est pas uniforme d'un VN à l'autre.
2.17 Projet pilote de recyclage du métal 	Mettre en place un projet pilote de récupération du métal dans les villages de Kangirsuk et un autre.	ARK et deux VN	Début en 2017	Une opération de vidange des substances dangereuses de plusieurs VHU et certains électroménagers a été réalisée en 2016 à Kangirsuk et en 2017 à Inukjuak et Kuujjuaraapik par Scout Environmental (voir annexe 1 pour les quantités traitées). Il reste à poursuivre les efforts de dépollution, presser l'ensemble des matières métalliques et assurer leur transport vers des recycleurs du sud du Québec. Un projet pilote est en cours d'élaboration.	Ce projet pilote vise à expérimenter une méthode pour la décontamination des résidus métalliques, puis le triage, le pressage et le transport du métal accumulé dans les LEMN vers des recycleurs.
2.18 Zones de	Déterminer une zone	VN	En continu	Il existe des endroits sécurisés pour	Les batteries automobiles

<p>stockage des RDD pour chacun des villages</p> 	<p>d'entreposage sécuritaire des RDD qui ne sont pas sous REP en attendant leur transport vers le sud.</p>			<p>l'entreposage des RDD dans la plupart des VN. Ceux qui n'en ont pas encore en recevront à l'automne 2020. Il s'agit pour la plupart de conteneur maritime à double fonds sauf à Kangirsuk, Kangiqsujaq et Tasiujaq où un petit garage entrepôt est prévu à cette fin.</p> <p>Un projet pilote d'écocentre est en cours d'élaboration dans une communauté.</p> <p>Dans 6 VN, les produits sous REP (piles, lampes au mercure, huiles usées, peintures, produits électroniques) sont récupérés, entreposés et transportés au Sud périodiquement. Pour 5 VN, le point de dépôt est géré par la FCNQ, sauf Kuujjuaq où il est géré par le VN (voir annexe 2 pour les quantités récupérées).</p>	<p>sont entreposées et acheminées à des recycleurs du sud du Québec via l'entreprise TerraPure dans tous les VN. Ce système a permis de récupérer 19 613 kg en 2014, 35 746 kg en 2015, 7026 kg en 2016, 11 018 kg en 2017 et 36 000 kg en 2018.</p>
<p>2.19 Support aux VN par l'ARK pour la gestion des RDD</p> 	<p>Établir et publiciser les modalités d'accès aux endroits où il est possible de récupérer les RDD. Réaliser une campagne d'ISÉ annuellement.</p>	<p>ARK</p>	<p>En continu</p>	<p>Un programme de nettoyage des sites d'accumulation de RDD est en cours pour la période 2018-2021. En 2018, Kuujjuaq a été nettoyé. En 2019, ce sont Kuujjuaraapik, Puvirnituk, Kangiqsujaq, Tasiujaq et Aupaluk qui sont nettoyés et la caractérisation des inventaires de RDD des 8 autres communautés a été réalisée.</p> <p>Une formation sur le transport des matières dangereuses a été donnée en 2015, 2017 et 2019 aux NV et à l'ARK.</p> <p>L'ARK a donné des formations sur la gestion des RDD et des déversements en 2016, 2017 et 2018. Près de 200 employés municipaux et d'autres organisations locales et régionales ont été formés. Des</p>	

				guides ont été élaborés avec l'aide du CCEK.	
<p>2.20 Assurer le suivi de la mise en place des programmes de RQ pour la consigne et les pneus usés</p> 	<p>Faire un suivi auprès de BGE afin de s'assurer que les contenants consignés sont bien conditionnés et que les commerçants se font rembourser. Maintenir la procédure de rapatriement des pneus en collaboration avec RQ. S'assurer d'établir une zone distincte d'entreposage des pneus au LEMN.</p>	<p>ARK Commerçants</p>	<p>En continu</p>	<p>Depuis 2019, tous les magasins coop du Nunavik récupèrent les contenants consignés. Les pneus usés sont régulièrement transportés vers le sud via le programme de RQ.</p>	<p>Certains VN ne se font pas rembourser leurs dépenses en transport en raison de difficultés à se conformer aux règles administratives de RQ.</p>
<p>2.21 Suivi pour l'implantation du RVPE</p> 	<p>Travailler en concertation avec les OGR afin que tout soit mis en œuvre pour l'application du règlement sur la REP. S'assurer de l'implantation d'une zone d'entreposage des produits sous REP dans tous les VN.</p>	<p>ARK</p>	<p>Début en 2015</p>	<p>Cinq magasins de la FCNQ sont des lieux de dépôt officiels des 5 catégories de produits sous REP, de même que le VN de Kuujuaq dont le lieu de dépôt est au LEMN.</p>	<p>Les taux de récupération de ce service de récupération sont faibles. Des améliorations sont à apporter. Le service sera éventuellement offert dans l'ensemble des VN.</p>
<p>Orientation 3 – Assurer un suivi régional pour supporter les villages nordiques dans l'application des moyens pour l'atteinte des objectifs</p>					

<p>3.1 Travailler de pair avec les ICI et les VN pour assurer un support, un suivi et un partenariat pour la GMR</p> 	<p>Réaliser annuellement un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. Supporter les VN qui réaliseront des projets pilotes et pour la construction d'infrastructures en GMR. Servir d'agent de liaison entre les différents intervenants pour la mise en œuvre du PGMR.</p>	<p>ARK</p>	<p>En continu</p>	<p>L'ARK offre un support technique et financier pour la construction et l'aménagement de nouvelles infrastructures en GMR. Elle fait également le pont entre les différents intervenants (OSBL, OGR, gouvernements provincial et fédéral) et travaille en étroite collaboration avec les ICI, particulièrement pour la gestion des sols contaminés et les produits sous REP.</p> <p>Aucun inventaire annuel n'a été réalisé, mais une caractérisation des déchets a été réalisée en 2017 à Kuujuaq.</p>	<p>Il est pratiquement impossible de réaliser un inventaire des matières résiduelles générées compte tenu de l'absence de balance et d'outils de mesure aux LEMN. Afin d'effectuer un meilleur suivi des types et quantités de matières résiduelles à gérer, d'autres méthodes de suivi devront être développées.</p>
<p>3.2 Travailler de pair avec les générateurs de matières résiduelles pour s'assurer de leur participation et du respect de la réglementation</p> 	<p>S'assurer de la participation des différents acteurs régionaux à la mise œuvre des mesures du PGMR. Diffuser le PGMR. S'assurer que la réglementation existante soit respectée et appliquée. Développer de nouveaux règlements.</p>	<p>ARK</p>	<p>En continu</p>	<p>Le PGMR est disponible sur le site Internet de l'ARK et a fait l'objet de consultations publiques avant son entrée en vigueur. Des règlements sur la gestion des matières résiduelles ont été adoptés par l'ensemble des VN. L'application du règlement est variable d'une communauté à l'autre. L'ARK offre du support aux VN pour l'amélioration de leur réglementation et la mise en œuvre de celle-ci.</p>	
<p>Orientation 4 – Maintenir les coûts de traitement et de gestion des matières résiduelles à des niveaux économiquement et socialement acceptables</p>					
<p>4.1 Identifier des sources de financement</p> 	<p>Déterminer des sources de financement possibles pour l'ensemble des mesures du PGMR.</p>	<p>ARK</p>	<p>2015</p>	<p>Des programmes permettant d'offrir des services gratuits aux VN ont été mis en place, tel que la récupération de pneus, des contenants consignés et des produits sous REP. D'autres projets sont en cours de développement et des sources de financement externes complémentaires ont été identifiées.</p>	

<p>4.2 Négocier des réductions des frais de transport</p> 	<p>S'entendre avec les compagnies de transport maritime pour convenir de coûts réduits sur le transport de matières résiduelles vers le sud.</p>	<p>ARK</p>	<p>2015</p>	<p>Aucune entente n'a été convenue entre l'ARK et les compagnies de transport au sujet des coûts de transport vers le sud de matières résiduelles.</p>	
<p>4.3 Choix de mesures permettant l'atteinte des stratégies et actions de la PQGMR</p> 	<p>Lorsque des scénarios sont étudiés, s'assurer de choisir les mesures les plus susceptibles d'atteindre les objectifs de récupération de la PQGMR.</p>	<p>ARK</p>	<p>En continu</p>	<p>Aucun scénario n'ayant été évalué, cette sélection n'a pas encore été effectuée.</p>	

Légende :



mesure complétée



mesure en cours de réalisation



mesure se réalisant sur une base continue



mesure non réalisée

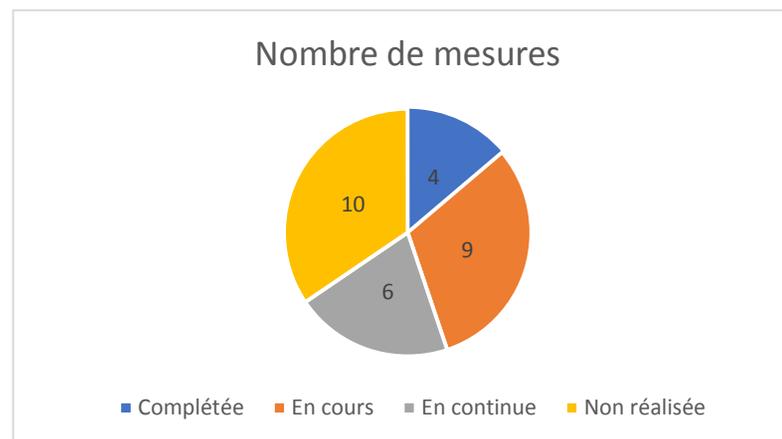


Figure 1 : Niveau d'avancement des mesures

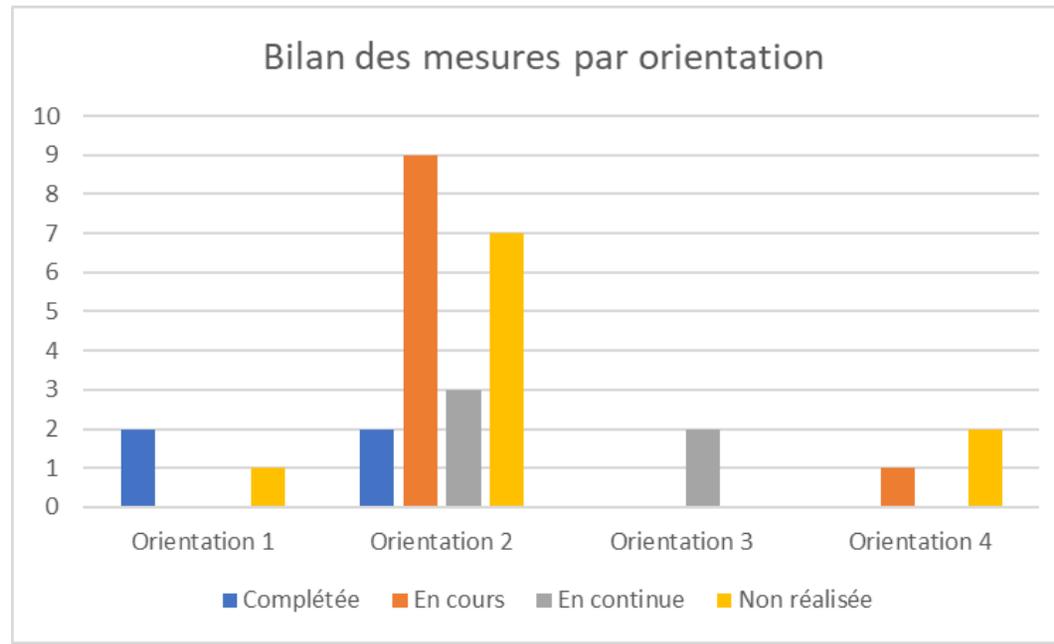


Figure 2 : Niveau d'avancement des mesures par orientation du PGMR

3 État des dépenses effectuées

Il n'est pas possible de calculer avec précision les dépenses liées à la mise en œuvre des mesures du PGMR, car aucun suivi spécifique n'a été effectué en continu. Des dépenses ont été assumées par l'ARK, tel que l'assistance technique et la formation aux VN, et par les VN, tel que le conditionnement de certaines matières résiduelles pour le transport, comme les produits sous REP et les pneus, de même que l'aménagement de zones de tri dans certains LEMN.

De plus, de l'aide financière a été reçue de la Société du Plan Nord pour la récupération des matières résiduelles dangereuses dans toutes les communautés de 2018 à 2021 (3M\$). Un soutien financier de la part de RQ a aussi permis la réalisation d'un projet pour améliorer le tri des résidus CRD au LEMN de Kuujjuaq en 2018-2019 (166 246\$). En 2016-2017, l'organisme Scout Environmental a été engagé pour offrir de la formation sur la décontamination des véhicules hors d'usage dans trois communautés au coût de 295 000\$. Trois études de faisabilité sont en cours pour la réalisation de projets pilotes en gestion des matières résiduelles dès 2020 dans différentes communautés au coût de 39 000\$ (du financement a été demandé au Fonds municipal vert).

Le tableau 2 présente les coûts de mise en œuvre prévus au PGMR 2015-2020.

Tableau 2 : Coûts pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR Nunavik 2015-2020.

Orientations	Objectifs	Mesures	Coûts totaux	
1) Améliorer l'état des connaissances	a) Améliorer les connaissances	• Quantifier les MR • Réaliser des bilans annuels et un bilan quinquennal	0 \$ ¹	
	b) Sensibilisation-Éducation	• Campagnes d'information	101 185 \$	
2) Privilégier des modes de gestion applicables au Nunavik et qui souscrivent aux notions de développement durable	a) Améliorer la gestion des LEMN	• Zones distinctes • Opérateurs • Entretien clôtures • Opérations de bases • Contrôle lixiviat • Encadrement brûlage	4 283 930 \$	
	b) Modifier les types de brûlages	• Projet pilote incinérateur (Dépend de l'étude de faisabilité)	1 129 000 \$	
	c) Réduction à la source et réemploi	Collecte sélective (recyclables) Compostage CRD Gestion des boues Textiles Halocarbures Véhicules Métal accumulé RDD Programmes de récupération (contenants consignés + pneus)	• Comités environnementaux à l'ARK et • Mesures de réduction à la source : bureaux et garages municipaux • Sensibilisation de la population dans les ICI	0 \$ ¹
			• Scénario 1 : Projet pilote par dépôt volontaire	ou 1 418 802 \$
			• Scénario 2 : Projet pilote de porte-à-porte	
			• Mesure de compostage en andain (Greenhouse Kuujuaq)	210 000 \$
			• Projet pilote de composteur rotatif	642 001 \$
			• Modifications appel d'offres • Création de zones au LEMN	0 \$ ^{1 et 2}
			• Aucune mesure d'ici 20 ans	0 \$
			• Partenariat avec OSBL	0 \$ ¹
			• Élaborer procédure et récupération des halocarbures (pour l'ensemble des villages)	308 100 \$
			• Établir zone d'entreposage au village ou au LEMN	0 \$ ²
	• Élaborer procédure de mise au rancart des véhicules (pour 6 villages)	401 592 \$		
	• Projet pilote de recyclage du métal (pour 2 villages)	3 624 829 \$		
• Zones de stockage pour chacun • Support aux • Suivi pour l'implantation • Campagne d'informations villages • villages par l'ARK de la RVPE	0 \$ ^{1 et 2}			
• Établir protocole d'expédition des contenants consignés • Maintenir la procédure d'expédition et de financement pour le recyclage des pneus • Campagne de sensibilisation de la population (consigne) • Support aux commerçants pour la consigne • Établir zone de récupération des pneus au LEMN	0 \$ ^{1 et 2}			
3) Assurer un suivi régional pour supporter les villages nordiques dans l'application des moyens pour l'atteinte des objectifs	a) Mettre en place des partenariats de GMR avec les ICI b) Établir des réglementations municipales ou régionales qui supporteront la rencontre des objectifs	• Le service de l'environnement et le service des travaux publics municipaux de l'ARK travailleront de pair avec les ICI et les villages pour assurer un support, un suivi et un partenariat pour la GMR • Le service de l'environnement et le service légal de l'ARK travailleront de pair avec les villages pour s'assurer que les réglementations en place supportent les objectifs de GMR	149 000 \$	
4) Maintenir les coûts de traitement des GMR à des niveaux économiquement et socialement acceptables	a) Déterminer des règles objectives et quantifiables permettant de statuer sur la faisabilité financière des mesures	• Identifier des sources de financement • Négocier des réductions des frais de transport • Choix de mesures qui permettent l'atteinte des stratégies et actions de la PQGMR	0 \$ ¹	
Total			12 261 216 \$	

¹ = Les coûts de ces mesures sont inclus dans ceux du suivi régional qui sera réalisé par les employés des différents services de l'ARK (orientation 3)

² = Les coûts de ces mesures sont inclus dans l'amélioration de la gestion des LEMN (Objectif 2 a))

4 Enjeux de mise en œuvre

Des enjeux de mise en œuvre ont été identifiés comme étant des freins pour la réalisation de certaines mesures. Leur reconnaissance vise à proposer des pistes de solution pour y remédier dans le prochain PGMR Nunavik 2020-2027 et à prioriser les mesures de ce prochain plan. Les voici :

- 1- Difficulté de trouver du financement pour la mise en œuvre des mesures.
- 2- Programmes de financement existants ne prenant pas en compte le contexte particulier du Nunavik, notamment les contraintes liées au transport maritime.
- 3- Incapacité d'ajouter des taxes aux citoyens (les taxes sont déjà au maximum possible).
- 4- Manque de ressources humaines pour développer les projets, les réaliser et pour assurer le maintien des opérations sur le terrain.
- 5- Absence de financement pour les opérations au LEMN.
- 6- Besoin d'un employé présent à chaque LEMN durant les heures d'ouverture et responsable de contrôler l'accès au site, du respect de la réglementation, du tri des matières résiduelles et de l'entreposage.
- 7- Difficulté de respecter la réglementation provinciale concernant les règles à suivre pour un LEMN (clôture fermée, fossé de drainage, heures d'ouverture, recouvrement périodique, etc.) à cause de l'absence d'un responsable sur le site, de l'absence d'équipements dédiés et de la rareté des matériaux de recouvrement.
- 8- Habitudes des citoyens et des générateurs de CRD de fréquenter le LEMN à tout moment, d'y déposer des matières résiduelles sans les trier, ni les entreposer aux bons endroits et de prendre sur place des résidus.
- 9- Saison de construction, rénovation et démolition très courte (de mai à novembre), ce qui cause une pression énorme sur le LEMN et exige beaucoup de suivi de la part des VN.
- 10- Le transport maritime comme seule méthode de transport pour les matières résiduelles :
 - a. Horaire fixe et peu fréquent
 - b. Accessible de juin à novembre seulement
 - c. Service très coûteux
 - d. Rigidité des méthodes pour conditionner les matières résiduelles pour le transport
 - e. Complexité supérieure pour les matières dangereuses

5 Conclusion

Le bilan du PGMR permet de dresser un portrait de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR en 2019 et d'identifier une série d'enjeux ayant limité la capacité de transposer le plan en actions concrètes au cours des quatre dernières années. Cet exercice de réflexion transparent et inclusif vous est rendu accessible afin de permettre à toute personne habitant le Nunavik ou organisation y œuvrant d'en prendre connaissance et de transmettre ses commentaires à l'ARK.

Des consultations publiques sur le bilan du PGMR auront lieu dans les communautés suivantes au courant du mois d'octobre 2019 :

- Kuujuaq
- Kangirsuk
- Inukjuak
- Kuujuarapik

Pour les résidents et organisations des autres communautés, il vous est possible de partager vos réflexions, commentaires et suggestions à l'adresse suivante d'ici le 8 novembre 2019 :

enviro@krg.ca

Suite à cet exercice, un rapport de consultation publique sera diffusé afin de partager les idées reçues. Les résultats de ce bilan et les conclusions des consultations publiques serviront de base pour la révision du PGMR. Il est prévu qu'un nouveau PGMR soit proposé en 2020 pour adoption d'ici 2021.

Pour toute question au sujet de cette démarche, vous pouvez consulter le Service des Ressources Renouvelables, Environnement, Territoire et Parcs de l'Administration régionale Kativik en téléphonant au 819-964-2961.

Annexe 1 : Bilan des travaux effectués par Scout Environmental

Les équipes de Scout Environmental ont été mobilisées environs deux semaines dans chacune des trois communautés visitées. Les quantités traitées sont :

	Kangirsuk (2016)	Inukjuak (2017)	Kuujuaraapik (2017)
Dépollués :			
Véhicules :	72	35	87
Véhicules lourds :	15	18	9
Électroménagers :	15	-	12
Matières récupérées :			
Batterie automobile :	40		15
Interrupteurs au mercure :	12	6	3
Pièces en plomb (connecteurs, poids) :	20 lbs	1 gallon	1.5 gallon
Huile usée :	7 barils	4 barils	1.5 baril
Essence :	7 barils	3 barils	1.5 baril
Antigel :	2 barils	1 baril	0.5 baril
Lave-glace :	1 baril	1 baril	0.1 baril

Annexe 2 : Quantités de produits sous REP récupérés dans les communautés participantes (données des OGR)

Village nordique/OGR	ARPE Qc (produits électroniques)	Appel à recycler (piles)	Recyc-fluo (lampes au mercure)	SOGHU (huiles, antigel, filtres et contenants)	Éco-peinture (peinture)
Kuujuaq	3592 kg (2015) 3600 kg (2017)	91 kg	240 tubes 4' 16 tubes 8' 17 CFL 3 DHI	46 barils d'huile 2 barils de contenants (2015)	2436,5 kg (2018)
Salluit				2 barils filtres 4 barils glycol (2015)	
Kuujuarapik				23 barils d'huile 1 baril glycol (2015)	
Puvirnituaq	1638 kg (2015)				

Annexe 3 : Quantités de textiles récupérés par l'organisme Wellness Center à Kuujuaq

	2016	2017	2018
Textiles récupérés (kg)	4491,07	13 187,72	13 862,56
Pourcentage de perte (%)	25	21	22
Total (kg)	3371,35	10 367,95	10 777,81

Annexe 4 : Quantités de pneus récupérés de 2015 à 2018

	Masse (kg)	Pneus automobile (unités)	Pneus Camion (unités)
2015	46 460.00	2 930	330
2016	33 650.00	1 675	325
2017	54 908.00	3 182	444
2018	27 040.00	1 300	270
TOTAL	162 058.00	9 087	1369

Annexe 5 : Quantités de contenants consignés récupérés de 2015 à 2018

	2015	2016	2017	2018	SOUS-TOTAL	TOTAL
FCNQ (unités)	2 520 488	3 315 987	3 659 504	3 640 180	13 136 159	14 374 495
Newviq'vi (unités)	150 000	387 811	362 214	338 311	1 238 336	